

D - 9

- LE PROCUREUR ME DESIRE PAS INTERROGER
CONTRADICTOIREMENT. -

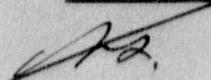
- INTERROGE PAR LA COUR :

Q. 36 Lorsqu'on vous a arrêté, à 0255 heures,
 que faisiez-vous ?

R. 36 J'étais couché, monsieur.

- De l'avis de la Cour, il n'est pas
nécessaire de se conformer à
R. P. 83 (b). -

- L'ACCUSE REPREND SON SIEGE. -


" LE PROCUREUR SOUMET LA CAUSE TELLE QUE PROUVER. "

" L'OFFICIER DEFENSEUR PRONONCE UNE PLAIDOIRIE. "

(Voir le document marqué " N ", ci-joint.)

